

Afin d'améliorer la gestion des emplois et des compétences, nous vous proposons ce cahier de capitalisation qui vous permettra d'anticiper au mieux la gestion de ces grandes mutations.



Cahier de capitalisation

« Tiers-Lieux »

Les Tiers-Lieux ! Véritable phénomène émergent sur les territoires depuis quelques années, de nouveaux projets continuent apparaître régulièrement que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. Alors ces nouveaux lieux : phénomènes de modes ou reflet d'un vrai changement de société ?

Pour aider ses adhérents à y voir plus clair, nous avons essayé de dresser une photographie sur ce sujet. De nombreuses publications existent déjà... à l'Adefpat, nous avons simplement souhaité capitaliser à partir des projets accompagnés sur ces dernières années.

LES TIERS-LIEUX C'EST QUOI ?

Tiers Lieux, mais aussi Fab Lab, living Lab, Microfolies, espace de co-working, work café... comment s'y retrouver dans ces multiples appellations ?

Les Tiers-Lieux sont des nouveaux espaces hybrides qui ont :

> émergés dans un certain contexte :

Le développement de l'activité indépendante : auto entrepreneurs, slasher, intermittent...

L'accroissement des problèmes de mobilités

La hausse du prix du foncier

Le développement du numérique qui permet le travail à distance

> répondus à des besoins de société :

Le souhait de ne plus faire seul,

L'envie de retrouver du lien,

Le constat de l'intelligence collective, d'intelligence apprenante

Une attention grandissante à la transition écologique

=> On a assisté à une « éclosion spontanée » de lieux à la fois en milieu rural et urbain qui à l'origine ont plutôt réunis des télétravailleurs et des travailleurs indépendants, avec des initiatives privées ou publiques, soutenues parfois par des financements spécifiques

Quelques Définitions pour s'y retrouver

Le Tiers Lieux, ça n'est ni la maison, ni l'entreprise, un espace hybride où la créativité collective est favorisée, le plus souvent avec l'appui du numérique.

FAB LAB / Un FabLab (abréviation de Fabrication laboratory) est une plate-forme ouverte de création et de prototypage d'objets physiques, « intelligents ou non ». Il s'adresse aux entrepreneurs qui veulent passer plus vite du concept au prototype ; aux designers et aux artistes ; aux étudiants désireux d'expérimenter et d'enrichir leurs connaissances pratiques en électronique, en CFAO, en design ; aux bricoleurs du XXIe siècle ; ...

CO WORKING / Le coworking est un type d'organisation du travail qui regroupe à la fois un espace de travail partagé, mais aussi une communauté de coworkers, c'est à-dire de travailleurs encourageant l'échange, l'ouverture et la collaboration.

HACKERSPACE / Un hackerspace (ou hacklab) est un espace dédié à des ateliers spécifiques, autour d'un outil ou d'un projet numérique, qui rassemblent des groupes de passionnés possédant un intérêt commun (souvent autour de l'informatique, de la technologie, des sciences, des arts...).

LIVING LAB / Un Living Lab est un laboratoire d'innovation ouverte. L'utilisateur est placé au centre du dispositif afin d'imaginer, développer et créer des services ou des outils innovants qui répondent aux espérances et nécessités de tout un chacun. La justesse du service ou produit créé est ainsi plus grande une fois que le besoin a été identifié grâce à la collaboration de l'utilisateur, et que ce dernier a également été impliqué dans les phases de création et de test.



Face à ce phénomène l'Etat a demandé en 2018 à la fondation Travailler autrement une étude sur le sujet qui pose un état des lieux très complet.

⇒ <https://www.fondation-travailler-autrement.org/2018/09/19/mission-coworking-faire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble/>

LA RECONNAISSANCE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Les pouvoirs publics ont souhaité accompagner le développement des Tiers Lieux, véritables projets d'aménagement du territoire.

La Région Occitanie

Elle compte 163 tiers Lieux avec la particularité d'une bonne représentation en milieu rural.

Les Tiers Lieux

En 2016-2017 / La mîlée numérique réalise une étude sur le télétravail en Occitanie.

En 2018 / Un AMI a permis de labéliser 51 projets.

En 2019 / Nouvel AMI Objectif : Accompagner les Tiers lieux qui sont caractérisés comme des espaces de travail collaboratif, dans lesquels il est possible de travailler de façon permanente ou occasionnelle, individuellement ou collectivement, et dont l'utilisation peut être en accès libre ou payante. Désormais, est mise en avant la notion d'espaces de travail partagés portés par une communauté active d'utilisateurs (esprit collaboratif).

L'intervention se fera sous la forme de :

Subvention : Proportionnelle avec un taux d'intervention de 50% des dépenses éligibles.

La subvention Région est plafonnée à 15 000 € sur un projet de 36 mois avec une assiette éligible minimale de 30 000 €.

Apports immatériels :

Animation par la Région du réseau des tiers lieux labellisés,

Accès à une plateforme dédiée

Actions de communication visant à améliorer la visibilité des tiers lieux.

Les Fab Lab

En 2018 / Un AMI a permis de soutenir 30 Fab Lab.

En 2019 / Nouvel AMI Objectif / Soutenir le développement de fablabs (ou laboratoire de fabrication numérique) dans lesquels les utilisateurs peuvent venir découvrir, expérimenter, partager, créer ou produire par eux-mêmes, constitue un facteur important d'autonomie, de créativité, d'innovation et de dynamique économique.

Création ou extension de fablabs dans le cadre de la complétude du maillage territorial
Intervention minimum par projet : 30 000 €

Taux d'intervention maximum par projet :

Investissement : 50%,

Fonctionnement : 70% en année 1 (sur la base de la date de démarrage de l'action), 50% en année 2, 20% en année 3.

L'Etat

Suite à la remise de l'étude la Fondation Travailler Autrement, l'Etat lance un vaste programme de soutiens aux initiatives : **Nouveaux lieux, nouveaux liens.**



https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-06/20190617_dp_tiers-lieux_compressed.pdf

Les Objectifs de ce programme :

> **300 Fabrique de Territoires** (dont 30 fabriques Numériques de Territoires en Quartier Prioritaire de la Ville)

Les Fabriques de Territoire sont des tiers-lieux structurants capables d'augmenter la capacité d'action des autres tiers-lieux du territoire dans lequel ils s'inscrivent. La présence d'une Fabrique de Territoire facilite l'émergence d'autres tiers-lieux de moindre envergure sur le territoire concerné, notamment dans les villes moyennes et les territoires ruraux, moins pourvus en tiers-lieux que les métropoles.



https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/20190711_AMI-FT-FNT_V8-1.pdf

➤ Dans chaque canton, **une Maison France Services**

Les maisons France Service sont des tiers-lieux administratifs qui regroupent au moins 9 opérateurs publics (dont La Poste, Pôle emploi, CNAF, CNAV, CNAM, MSA, ministères de l'Intérieur, de la Justice et services fiscaux) pour un accueil de proximité et un accompagnement vers les démarches administratives en ligne. Autour d'une offre de service garantie, l'État souhaite compléter le maillage existant et augmenter le nombre de ces lieux d'accueil et de services. Portées par les collectivités, la Poste ou d'autres opérateurs publics et privés, chaque maison France Service labellisée bénéficiera d'une subvention à hauteur de 30 000 euros par an.



http://itefa.unsa.org/IMG/pdf/circulaire_no_6094-sg_du_1er_juillet_2019creation_des_mfs_annexes_1-6_.pdf

➤ 100 campus Connectés :

Co-construits avec les collectivités territoriales et en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur, 100 « Campus connectés » seront créés sur le territoire en 2022 et labellisés par le ministère de l'Enseignement supérieur. Ces tiers-lieux permettent à des étudiants de suivre des formations de premier cycle à distance, dans des conditions d'encadrement et de réussite idéales. L'approche est délibérément inclusive et vise à favoriser la réussite de celles et ceux qui hésitent à poursuivre des études supérieures ou ne peuvent pas étudier loin de chez eux. Chaque projet bénéficie d'une subvention d'amorçage de 50 000 euros, plus 1 000 euros par étudiant et par an, sur trois ans.



http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Enseignement_superieur/14/5/DP_campus_connectes_ve rsion-finale_1119145.pdf

➤ 1000 Micro Folies :

Les Micro-Folies sont des nouveaux lieux culturels qui associent un musée virtuel, un espace scénique, une médiathèque et un fablab. L'État accompagne financièrement les collectivités dans l'implantation de Micro-Folies sur leur territoire. Ce sont également de véritables lieux de vie qui donnent accès à de nouvelles ressources culturelles pour tous les habitants d'un territoire. Chaque Micro-Folie est subventionnée à hauteur de 15 000 euros en amorçage afin de couvrir l'ingénierie d'accompagnement du porteur de projet, la labellisation, l'adhésion au réseau national et l'accès à l'offre de service correspondante. Une subvention en investissement, couvrant de 50 à 80 % du coût d'investissement total dans la limite de 50 000 euros par projet, est aussi proposée aux porteurs de projets.



https://lavillette.com/page/micro-folie_a405/1

Les départements

Suivant les territoires, ils peuvent soutenir la création de nouveaux lieux et la mise en réseau, notamment à travers leurs politiques de soutien au numérique.

RETOUR D'EXPERIENCES

L'Adefpat a accompagné une dizaine de projet de Tiers-Lieux : Espace Kordoro (82), Tiers Lieu Ouest Aveyron (12), Espace Convivadis (12), Maison Martigoutte (46), Troisième Lieu (46), Le nouveau Lieu (12), un collectif de Coworker (12).

A retenir que les Tiers-Lieux, ce ne sont pas :

- juste un lieu,
- juste une opportunité financière,
- juste un panneau sur une porte

Attention aux effets d'opportunités financière pour des collectivités, d'investissements immobilier pour des privés, des affichages d'images pour des entreprises.

Les critères de réussite identifiés :

- o Connaître les **besoins** de votre territoire
- o Saisir les opportunités en terme de **dynamique** et les envies
- o **Co-Construire** des le départ avec un groupe motivé
- o Favoriser le **partenariat public privé** dans la gouvernance et dans le modèle économique
- o Etre **créatif**
- o **Tester**
- o Prévoir une fonction **d'animation**

Quelques chiffres clés pour les espaces de co working :

POSTES DE DÉPENSES D'UN ESPACE DE COWORKING :

La part relative des principaux postes de dépense d'un espace de coworking est sensiblement la même en Europe qu'à l'échelle mondiale.

Les chiffres ci-dessous figurent les moyennes européennes :

- Loyer : 40% des dépenses ;
- Salaires équipes et propriétaires (6 personnes en moyenne dont 2,7 salariés à temps plein, 2 à temps partiel et 1,3 stagiaires en moyenne en Europe) : 21% des dépenses ;
- Frais d'exploitation : 15% des dépenses ;
- Frais de maintenance et d'équipement : 12% ;
- Marketing : 5% ;
- Alimentation et autre : 7%.

SOURCES DE REVENUS DES ESPACES DE COWORKING :

Plusieurs modèles économiques cohabitent dans l'univers des tiers lieux entendus comme espaces de coworking. Les principales sources de revenus des tiers lieux se répartissent comme suit :

- Location des postes individuels de travail : 36% du CA à l'échelle mondiale contre 48% à l'échelle européenne ;
- Location de bureaux fermés : 18% à l'échelle mondiale contre 12% en Europe ;
- Location de salle de réunions : 10% à l'échelle mondiale contre 12% en Europe ;

- Événementiel : 8% à l'échelle mondiale contre 10% en Europe.

Quelques chiffres clés pour les tiers lieux :

GOUVERNANCE .

52% gérés par des associatives

29% gérés par le privé

9% gérés par le public

4% gérés par des coopératives

4% gérés par des partenariats publics/privés

1,5 % par des universités

0,5 % gérés par des chambres consulaires

DES SITES RESSOURCES OU DES EXEMPLES INSPIRANTS POUR ALLER PLUS LOIN :

<https://coop.tierslieux.net/>

<https://www.laquincaillerie.tl/hyperliens1-la-quincaillerie-un-tiers-lieux-en-creuse/>

<https://lejardin.arvieu.fr/>

<https://estanquarts.com/2018/06/04/cafe-associatif-la-smalah-association-la-sauce-ouest-saint-julien-en-born/>

https://www.manutan-collectivites.fr/contacts/index/book/id/tiers_lieux/

[https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-](https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-04/Maquette_mille_lieux_Final_BD.pdf)

[04/Maquette_mille_lieux_Final_BD.pdf](https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-04/Maquette_mille_lieux_Final_BD.pdf)